

M.MODICOM Stéphane  
Funérarium de Malestroit  
Chemin des Etrelots  
56140 MALESTROIT  
06.71.07.81.66

A Malestroit, le 23 Novembre 2016

### **Aux Presses !!!**

Madame, Monsieur

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est parce que je suis dans le plus grand désarroi.

En effet, gérant du Funérarium de Malestroit depuis le 01 Mars 2010, et demeurant à St Marcel depuis 2002, je me vois confronté à un dépôt de création de Funérarium par les Gérants des Pompes Funèbres Olivier, M. et Mme Daillet, sur la Commune de Saint Marcel.

Pour « mémoire », le Funérarium de Malestroit a été créé suite au décès de M. Maurice Mélois, Maire de Malestroit à l'époque.

M. et Mme Thépaut, ayant un terrain constructible, au sortir de la Commune, ont rencontré M. Milou le nouveau Maire de Malestroit.

Suite à cette réunion, il a été décidé de construire, à titre privé, un Funérarium qui pourrait servir toute la Communauté de Commune du Val d'Oust et de Lanvaux (CCVOL), un portage public étant impossible et le service étant insatisfait sur ce territoire.

Ce projet était approuvé par la CCVOL. Il n'y avait, à cette époque-là, disaient-ils, aucun établissement digne de ce nom pour accueillir les Défunts.

Lors de la préparation à l'édification de l'établissement, plusieurs réunions ont eu lieu avec des élus afin de valider les différentes pièces, chambres froides, matériaux utilisés... pour une meilleure intégration du site et un meilleur accueil des populations.

Actuellement, le Funérarium de Malestroit fonctionne à 50% de sa capacité.

Notre bilan fait état, encore en 2015/2016, d'une perte de chiffre d'affaire. Afin de « survivre », pour nous et nos deux enfants, mon épouse et moi-même devons travailler à côté.

Il y a 1 an, nous avons appris par voie de presse et de « on-dit » qu'une demande d'un nouveau Funérarium avait été faite pour la Commune de Saint Marcel au lieu-dit Parc d'Activités de la Paviotaie.

Ce deuxième Funérarium dans la Commune de St Marcel, a été autorisé...

Dans un futur proche, je serai certainement contraint de fermer mon Funérarium et, je me verrai dans l'obligation de procéder à un dépôt de bilan, acte traumatisant tant à titre professionnel qu'à titre privé.

Le Funérarium de Malestroit a été conçu pour permettre un accueil des défunts et de leurs familles dans les meilleures conditions tant sur la partie bâtiment que sur les services qui leur sont rendus dans ces moments difficiles.

Mais aussi pour être à la disposition de Toutes les Pompes Funèbres, sans distinction.

Doit-on, sous prétexte que nous ne sommes pas dans la même Commune, accepter une activité « si peu viable soit-elle » à 500 mètres l'une de l'autre, sous prétexte de la libre concurrence et de créer le plus de Commerces possible sur sa Commune?

A l'heure où l'on nous parle de rapprochement de Communes...

Certaines personnes en sont-elles rendues à vouloir faire sombrer leurs semblables afin de faire du « business » ?

Merci à vous de votre attention

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. Stéphane MODICOM